

# Conseils transmission d'entreprise



<b>Objectif</b>	Mettre en place la démarche de transmission d'entreprise, c'est-à-dire cession à titre gracieux (famille) ou à titre onéreux (vente).
<b>Descriptif</b>	Entretien avec un conseiller de l'Espace Entreprises de la CCI Dordogne pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ élaborer un plan d'actions,</li> <li>■ acquérir des connaissances complémentaires (implication juridique, fiscale, patrimoniale...).</li> </ul>
<b>Public</b>	Dirigeant d'entreprise souhaitant transmettre son entreprise (vente, donation...).
<b>Durée</b>	1 à 2 heures.
<b>Tarif</b>	Prestation non facturée
<b>Observation(s)</b>	Entretien sur rendez-vous.
<b>Partenaire(s)</b>	Conseil Général de la Dordogne Etat

entreprises

Contactez

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne - Espace Entreprises  
Catherine Lespinasse : 05 53 35 80 35 - c.lespinasse@dordogne.cci.fr